

**Aires protégées des monts Groulx et de
l'île René-Levasseur**

Mémoire présenté au BAPE par

Claude Charest

Le 5 mai 2003.

L'île René-Levasseur passe aux mains de la compagnie Kruger. Ce que la compagnie a voulu, elle l'a obtenu. Il ne nous reste plus qu'à nous exprimer sur la minuscule aire protégée que la compagnie a bien voulu laissé aller aux revendicateurs du patrimoine naturel québécois. Que nous ayons à débattre sur de minuscules aires protégées est un leurre.

À mon avis l'île René-Levasseur, ainsi que les monts Groulx, doivent être intégralement protégés de toute coupe forestière, d'exploitation minière ou énergétique. Il n'y a pas de demi-mesure à prendre. La protection de ces forêts anciennes et de ces territoires doit être intégrale.

Les compagnies forestières ont obtenu au Québec, au fil des décennies, des concessions forestières énormes. Elles en ont profité pour faire des coupes à blanc et dévaster la forêt québécoise, si ce n'est la déforestation pure et simple à grande échelle, en empochant des profits considérables tout en faisant payer l'aménagement des forêts par tous les Québécois. Cette façon de faire doit s'arrêter.

Comme le mentionne l'association *L'Action pour la protection des forêts du Québec* :

« La forêt se vide à un rythme effréné sous l'œil approbateur du ministère des ressources naturelles...le système de CAAF permet le pillage systématique des forêts publiques et des régions. Ce régime forestier institutionnalise donc les abus commis par les compagnies forestières qui menacent vraisemblablement la pérennité de la ressource » (1) p. 7.

Dans le contexte du pillage des forêts du Québec et de la Côte-Nord, il n'est pas surprenant que les compagnies forestières reluquent les forêts anciennes et les lieux moins accessibles à la coupe à blanc (rebaptisée poliment coupe avec protection de la régénération et des sols ou CPRS).

Comme le mentionne pour sa part Pierre Dubois dans son livre « *Les vrais maîtres de la forêt québécoise* » :

« L'histoire de notre développement forestier est celle de l'aliénation de nos ressources forestières...nous laissons encore des intérêts privés dilapider notre patrimoine collectif » (2) p. 15.

La forêt est-elle un patrimoine collectif québécois ou appartient-elle aux compagnies forestières? Il est triste de répondre qu'elle appartient aux compagnies forestières. Qu'elle n'est qu'un patrimoine dans les mots et non une réalité. Ce qui permet à des compagnies de revendiquer et d'obtenir encore des concessions forestières plus au nord sous le couvert de développement économique. Mais il ne s'agit pas ici de développement économique d'une communauté ou d'une région pris dans son ensemble. Il s'agit du développement économique des compagnies forestières pour leur permettre d'exporter et de faire un maximum de profit.

Pourtant la compagnie Kruger possède d'énormes concessions de coupe sur la Côte-Nord et ne semble pas rassasiée. La compagnie parle de développement économique mais elle vient de mettre à pied une cinquantaine de travailleurs à son usine de Longue-Rive pour une durée indéterminée!. Plus du tiers des emplois de cette municipalité. Le porte-parole de Kruger, Monsieur Tardif : « La décision de Kruger était inévitable dans le

contexte économique actuel...les inventaires de produits finis sont très élevés et qu'il est devenu impossible pour Kruger de poursuivre les opérations à Longue-Rive». (Communiqué de presse de Kruger du 17 avril 2003).

Alors pourquoi la compagnie Kruger a-t-elle besoin de la forêt de l'île René-Levasseur si le contexte économique est difficile et que la production doit cesser? Évidemment il y a d'autres usines à alimenter répondra la compagnie.

L'Action pour la protection des forêts du Québec ajoute ceci : « la conception purement commerciale de nos forêts constitue un risque environnemental et économique élevé pour les régions » (1) p. 13.

En d'autres mots les compagnies forestières prennent le bois, ne font que très peu d'aménagement (sinon un reboisement en monoculture avec espèce unique subventionné par l'état), et lorsque la forêt ne peut plus produire, les compagnies ferment et les villages aussi. « La conséquence logique d'une forêt régionale vidée de ses arbres est l'exode rural, qui peut même conduire à la fermeture de villes et de villages ». (2) p. 26.

L'Action pour la protection des forêts du Québec ajoute que malgré des bénéfices nets de 469 millions de dollars par trois compagnies forestières en 2002 (Domtar, Abitibi-consolidated et Norampac) « seulement une infime partie de ces bénéfices est retournée à la forêt et aux régions » (1) p. 17. Pour quelques emplois créés, et souvent menacés de disparaître, les régions doivent supporter et accepter la dévastation de leurs forêts.

À peine un maigre 10% de l'île René-Levasseur sera protégée des coupes. Une petite section à l'Est de l'île près des monts Groulx. L'île est donc menacée et nullement protégée. Avec la réserve écologique Louis-Babel, ce n'est que 20% de l'île qui ne sera pas coupée à blanc. Parce que les techniques de coupe n'ont pas évolué et que ce sont toujours en réalité des coupes à blanc, malgré la nouvelle terminologie qui laisse croire le contraire. Des arbres aussi vieux que 400 ans disparaîtront en 2X4 et en copeaux de bois pour alimenter l'exportation de nos ressources naturelles principalement vers les Etats-Unis.

Les monts Groulx seront un peu mieux protégés à l'Ouest sur une portion de 1 319 km carré. Un chiffre qui semble impressionnant mais qui équivaut à seulement 26% du massif. Pourquoi ne pas protéger intégralement les monts? Il y aurait du côté Est des ressources exploitables par la grande industrie? À n'en pas douter. « Les monts Groulx ne sont, pour l'instant, pas vraiment menacés par l'exploitation forestière, et cela, en raison de leur éloignement géographique »...mais « le risque de voir les monts Groulx sujets à un développement sans vision et à une exploitation à court terme est réel ». (Géo Plein Air 2002 : <http://www.geopleinair.com/destinations/1001-gareauxgroulx.lasso>)

Les coupes à blanc actuelles entraînent une pollution au mercure très forte. Des milliers de litres de mazout vont transiter entre l'île et la terre ferme. Alors que la pollution au mercure par les coupes à blanc continue, que les forêts sont abîmés et quasi détruites, faut-il s'attendre à une option écologique d'une compagnie qui doit « concurrencer sur les marchés mondiaux ». Ne nous leurrions pas.

Le BAPE précise que ce sera l'occasion d'en connaître davantage sur la biodiversité de la forêt boréale et que « Le projet de Kruger pourrait servir à en apprendre davantage sur la planification de l'aménagement de la forêt boréale à cette latitude, notamment sur la dynamique de la régénération de la forêt ». Quelle biodiversité faunique ou forestière existera après le passage des machineries lourdes et la coupe d'arbres sur des kilomètres carrés? La forêt boréale n'est-elle pas encore sous étude d'aménagement après des décennies d'exploitation? Si la réponse est non, il y a un grave problème. Si la réponse est oui, la forêt de l'île n'a pas à subir alors les assauts des coupes dévastatrices.

En décembre 2002, la vérificatrice générale du Québec présentait un rapport accablant sur le régime forestier : « risque de surexploitation, droits de coupe non perçus, biodiversité menacée, pratiques frauduleuses et manipulation des données ». (Rapport à l'Assemblée pour l'année 2001-2002, Tome II, p. 75, tiré du mémoire de l'APFQ (1) p. 8). Rien de moins que ces problèmes soulevés par la vérificatrice mais qui sont encore ignorés par le gouvernement et les compagnies.

Je m'oppose donc fermement à toute concession à un puissant lobby forestier, mené par les multinationales forestières, qui fait la pluie et le beau temps sur les forêts publiques. Il est plus que temps que nous reprenions nos richesses naturelles en main et que le gouvernement oblige les compagnies forestières à couper, à reboiser et à aménager adéquatement la forêt qui leur est concédée selon des principes de respect de la biodiversité, et en regard d'un développement social et économique des communautés basé sur les besoins des travailleurs et des citoyens.

Après l'île et les monts, quelles seront les forêts ou les ressources convoitées? Le non aménagement forestier actuel entraîne les compagnies à progresser toujours vers de nouvelles forêts inexploitées. Un jour, à ce rythme de destruction éhonté, il n'y aura plus de nouvelles forêts et il n'y aura plus de forêts du tout au Québec. Faisons en sorte de modifier cette triste perspective immédiatement.

Je réitère donc que l'île René-Levasseur et les monts Groulx doivent être protégés de toute coupe forestière, d'exploitation minière ou énergétique dans leur intégralité.

La forêt appartient de droit au peuple québécois et aux nord-côtiers, et ceux-ci doivent décider de l'avenir et de l'exploitation de ses ressources. Le pillage de la forêt et surtout des anciennes forêts doit cesser. Un aménagement forestier sain et écologique doit s'appliquer dès aujourd'hui. Devenons maîtres de la forêt québécoise et tout sera protégé!

(1) Couper mieux et moins pour assurer un avenir économique des régions. Mémoire de l'Action pour la protection des forêts du Québec (APFQ) présenté à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Vendredi 14 février 2003.

(2) Dubois, Pierre. Les vrais maîtres de la forêt québécoise. Écosociété, 1995, 113 p.
Note : le livre de M. Dubois a été réédité en 2002.